

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AULNAT**

Séance du 25 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin à 19 h 00, le conseil municipal, dûment convoqué le dix-neuf juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Christine MANDON, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 22

L'ordre du jour de la présente séance a été :

Publié sur le site internet de la Commune le 19 juin 2025

Affichée en mairie le 19 juin 2025

Envoyée à la presse le 19 juin 2025

Présent(e)s : dix-neuf (19)

Mme MANDON Christine, M. FAGONT Alain, Mme PIRONIN Maryse, M. PRADIER Éric, Mme ALAPETITE Nadine, M. AMAZIGH Mohammed Hamid, Mme CHETTOUH Aïcha, M. THABEAU Didier, Mme MATHEY Catherine, M. FLOQUET Roger, M. LAZEWSKI René, Mme BALICHARD Dominique, Mme SOARES Maryse, M. DOS SANTOS Antonio, M. KOWALEWSKI Jean-Marc, Mme COUTANSON Pascale, Mme BEURIOT Sabine, Mme CORREIA Sandra, M. FROMENT Sylvain.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : trois (03)

Mme GHESQUIERE Chantal donne pouvoir à Mme CORREIA Sandra,
Mme REVEILLOUX Françoise donne pouvoir à Mme SOARES Maryse,
Mme MAHAUT Jessika donne pouvoir à M. THABEAU Didier.

Absent(e)s: cinq (05)

M. ESPINASSE Philippe, M. PRIEUR Olivier, M. BAYLE Dominique, Mme METENIER Séverine, M. FRADET Nicolas.

Secrétaire de séance : Mme COUTANSON Pascale.

Madame le Maire ouvre la séance à 19 h 00 et constate que le quorum est atteint.

Objet : Création postes non permanents

Rapporteur : M. Sylvain FROMENT, Conseiller municipal délégué

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels,

Vu le budget de la commune,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Considérant les nécessités d'organisation de la Commune en matière de redéploiement, d'organisation et de continuité de service.

Considérant qu'il est nécessaire de créer des emplois non permanents sur le fondement d'un accroissement temporaire d'activité et par conséquent de recruter temporairement le personnel suivant :

a - 12 agents contractuels en référence au grade d'adjoint d'animation pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période d'un an à compter du 1er septembre 2025.

Ces emplois relèvent de la catégorie hiérarchique C.

Ces agents assureront des fonctions d'animateur pour l'animation et la surveillance des élèves le temps de la pause méridienne à temps non complet à hauteur de 8 heures hebdomadaires (soit 8/35ème).

Ils devront justifier d'une expérience sur un poste similaire.

La rémunération de l'agent sera calculée sur la base de la grille indiciaire C1.

b - 1 agent contractuel en référence au grade d'ATSEM principal de 2ème classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à temps complet pour une période d'un an à compter du 1er septembre 2025.

Cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C.

Cet agent assurera des fonctions d'ATSEM.

Il devra justifier du CAP petite enfance.

La rémunération de l'agent sera calculée sur la base de la grille indiciaire C2.

c - 5 agents contractuels en référence au grade d'adjoint d'animation pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 1 an à compter du 1er septembre 2025.

Ces emplois relèvent de la catégorie hiérarchique C.

Ces agents assureront des fonctions d'animateur pour assurer l'aide aux devoirs des élèves.

2 agents à temps non complet à hauteur de 6 heures hebdomadaires (soit 6/35ème).

3 agents à temps non complet à hauteur de 7 heures hebdomadaires (soit 7/35ème).

Ils devront justifier d'une expérience sur un poste similaire.

La rémunération de l'agent sera calculée sur la base de la grille indiciaire C1.

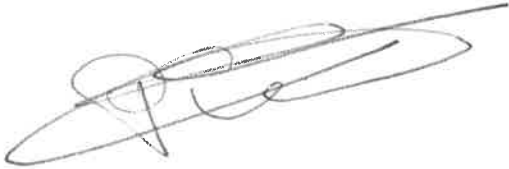
Entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

DECIDE

- **D'autoriser le Maire à faire évoluer le tableau des effectifs des emplois non permanents conformément aux propositions figurant dans le rapport ;**
- **De s'engager à inscrire les crédits correspondants au budget ;**
- **D'autoriser le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.**

Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance, Mme COUTANSON Pascale	Madame le Maire, Mme MANDON Christine
	

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le



ID : 063-216300194-20250625-202539-DE